



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE, le JEUDI DIX HUIT JUILLET**
Présents : **12** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : **15** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : **11 JUILLET 2024**

Présents BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, ~~BOITIER Jean-Louis~~,
~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline,
JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, FOUCHER Nicolas

Absents ayant donné pouvoir ETIENNE Jean à de LACOUR SUSSAC Hugues, BOITIER Jean-Louis à GAGNADRE
Josselyne, AUTIN Martine à WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

**DE 056-2024/07-006 PAUSE MERIDIENNE / INTERVENTION DU SIVOM DE LA PRESQU'ILE
D'ARVERT**

Le maire indique au conseil municipal qu'à partir de la rentrée de septembre 2024 la convention avec le Centre Social pour la surveillance de la pause méridienne ne peut pas être reconduite. En effet les conditions d'intervention de cette structure ont changé, il est maintenant nécessaire d'être membre adhérent pour mettre en place une convention de service.

La commune d'ÉTAULES étant par ailleurs membre du SIVOM de la Presqu'Ile d'Arvert, a sollicité ce dernier pour une intervention lors de la pause méridienne pour animer des ateliers pédagogiques.

Le SIVOM a répondu favorablement à cette sollicitation.

Aussi afin de mettre en place cette animation dès la rentrée de septembre le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION*

- *SOLLICITE le SIVOM de la Presqu'Ile d'Arvert pour une intervention lors de la pause méridienne pour animer des ateliers pédagogiques dès la rentrée de septembre 2024,*
- *SOLLICITE le SIVOM pour l'intervention de 3 animateurs chaque jour d'école,*
- *AUTORISE le maire à signer la convention et tous documents nécessaires à intervenir*



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

| DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE | |
|---|-------------------------|
| Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N° | 017-211701552-2024..... |
| Date de l'accusé de réception préfecture | |
| Délibération affichée le | mardi 23 juillet 2024 |
| Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD | |

Hôtel de Ville